

Charte pour un partenariat

ENTRE L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE
ET LES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE



réalisée par



Association
des Bibliothécaires
de France

avec le soutien de



Service du Livre et de la Lecture
Direction Générale des Médias
et des Industries Culturelles

édito

Les bibliothèques de lecture publique et Lire et faire lire développant leur partenariat, il nous est apparu opportun de rédiger conjointement une charte de partenariat.

Ce document aborde plusieurs points comme la présentation, les rôles et les responsabilités de chacun et les conditions nécessaires au bon déroulement du partenariat qui les unit.

L'ABF (Association des Bibliothécaires de France) a rédigé les informations concernant les bibliothèques.

L'association nationale Lire et faire lire a rédigé les informations concernant l'intervention des bénévoles.

Le ministère de la Culture et de la Communication (Service du Livre et de la Lecture / Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles) soutient cette initiative, incitant au développement des partenariats entre Lire et faire lire et les bibliothèques de lecture publique.

sommaire

DEUX PARTENAIRES DE LA LECTURE	PAGE 3
Le projet de Lire et faire lire en bibliothèque	Page 3
La bibliothèque, lieu de ressources et d'échanges	Page 4
La complémentarité entre le bibliothécaire et le bénévole de Lire et faire lire	Page 5
POUR UN PARTENARIAT RÉUSSI	PAGE 7
Un socle commun	Page 7
Entretenir la collaboration	Page 7
Les modalités de partenariat	Page 8
ANNEXES	PAGE 9
Convention type entre une coordination Lire et faire lire et une bibliothèque	Page 9
Missions des bibliothèques de lecture publique en adéquation avec les missions de l'association Lire et faire lire	Page 10
Lire et faire lire et les choix de livres	Page 11

Deux partenaires de la lecture :

LE PROJET DE LIRE ET FAIRE LIRE EN BIBLIOTHÈQUE

Lire et faire lire ne peut se concevoir localement qu'avec le concours éclairé des bibliothécaires, véritables experts du livre qui savent parler littérature avec enthousiasme, et sont à même de conseiller les lecteurs bénévoles.

Du service d'accueil au relais d'information, en passant par la sensibilisation à la littérature jeunesse et le prêt de livres, les bibliothèques sont des structures partenaires privilégiées pour le dispositif Lire et faire lire. La lecture ne va pas de soi, découvrir la richesse d'une illustration, d'un texte demande un effort de médiation que les bibliothécaires accomplissent avec professionnalisme, avec une curiosité aiguisée et souvent beaucoup d'audace.

À l'heure où le programme Lire et faire lire est présent sur l'ensemble du territoire et se positionne comme un des acteurs de la

médiation du livre dans le cadre des Contrats Territoire Lecture (1) et des Parcours Educatifs Artistiques et Culturels, les partenariats se multiplient et se renforcent avec le réseau des bibliothèques de lecture publique. Le rapport d'activité annuel de Lire et faire lire montre que des formations à destination des lecteurs bénévoles sont mises en place avec l'aide des bibliothécaires et que des séances de lecture ont également lieu au sein des bibliothèques.

Un partenariat privilégié est développé depuis 2005 avec la BnF / Centre national de la littérature pour la jeunesse qui participe aux rencontres et formations de Lire et faire lire, au choix des ouvrages du Comité de lecture Lire et faire lire et fournit les sélections thématiques des lectures événements (Semaine contre le racisme, Semaine bleue, Droits de l'enfant...).

Depuis 2010, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) est également partenaire de Lire et faire lire afin de promouvoir l'accès des jeunes publics à la lecture.

(1) Contrat territoire-lecture : Créé en 2010, ce dispositif associe dans un cadre contractuel État, collectivités et secteur associatif pour initier des projets de développement de la lecture (éducation artistique et culturelle, numérique, handicap...)



LA BIBLIOTHÈQUE, LIEU DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES

LES BIBLIOTHÈQUES PARTENAIRES DE LIRE ET FAIRE LIRE :

- | Bibliothèques territoriales de lecture publique : municipales, intercommunales, bibliothèques départementales de prêt (BDP) ...
- | Bibliothèques associatives
- | Bibliothèques des Centres ressources de l'Education nationale (réseau Canopé)
- | La Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'information (BPI).

NB : Le lien avec les BDP est important car elles ont l'habitude de travailler avec les bénévoles des petites bibliothèques rurales.

LA BIBLIOTHÈQUE EST UN ÉTABLISSEMENT CULTUREL IMPORTANT POUR LIRE ET FAIRE LIRE QUI PEUT ÉVENTUELLEMENT :

- | Permettre l'emprunt de livres par les bénévoles de Lire et faire lire
- | Conseiller le bénévole dans le choix de livres
- | Accueillir les bénévoles dans les formations proposées par la bibliothèque
- | Faire intervenir des bibliothécaires dans les formations Lire et faire lire
- | Héberger les formations Lire et faire lire
- | Mettre à disposition un lieu de rencontres entre bénévoles
- | Être un lieu de ressources ou d'accompagnement pour les bénévoles résidant à proximité.

LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LE BIBLIOTHÉCAIRE ET LE BÉNÉVOLE



SUR LES LIVRES JEUNESSE...

Le bibliothécaire :

Constitue, organise et enrichit les collections jeunesse

Dispose d'une bonne connaissance de la production éditoriale en matière de littérature de jeunesse

Veille à l'actualité éditoriale de ce domaine ; utilise les différents outils d'acquisition que sont les revues spécialisées, sites Internet, blogs...

Propose et valorise des éditions indépendantes, auteurs et/ou illustrateurs de qualité qui ne bénéficient pas ou peu de médiation

Conserve et valorise les fonds patrimoniaux de littérature jeunesse lorsque la bibliothèque en possède

Le bénévole Lire et faire lire :

Fait partager sa sensibilité et son regard d'« amateur » sur la littérature jeunesse pour une « lecture plaisir »

Peut suggérer des acquisitions d'ouvrages à la bibliothèque (comité de lecture ou autre)

Peut être associé à l'organisation des événements autour de la lecture (« Lectures événementielles »...)



POUR L'ENFANT LECTEUR...

Le bibliothécaire :

Propose des textes adaptés aux différents niveaux de lecture des enfants

Propose tous genres de livres (album, roman, documentaire, bande dessinée, album pop up, album sans texte, livre d'artiste) et des supports variés ou autres outils (kamishibaï, applications sur tablettes...)

Assure la médiation de ces ouvrages lors des animations (séances de lecture à haute voix, heure du conte, de kamishibaï, raconte-tapis, jeux...)

Le bénévole Lire et faire lire :

Apporte une attention particulière à un petit groupe d'enfants (2 à 6 enfants) qu'il côtoie régulièrement et sur du long terme

Propose son intervention de lecture à voix haute

Dispose de savoir-faire, parfois très ciblés (formation au kamishibaï, à lire aux bébés...)

Entretient une relation particulière avec l'enfant en donnant de son temps



AB DANS LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL...

Le bibliothécaire :

- | Se fait le passeur des ouvrages de toutes générations, de la modernité des livres les plus récents à l'aspect patrimonial d'ouvrages plus classiques.
- | Permet la rencontre des différentes générations par le biais d'actions spécifiques (prix, partenariats, animations...)
- | Favorise les rencontres entre enfants et seniors

Le bénévole Lire et faire lire :

- | Est un senior de plus de 50 ans qui offre sa disponibilité
- | Contribue à la dimension citoyenne de la bibliothèque
- | Transmet son plaisir de la lecture



DANS LES MISSIONS...

Le bibliothécaire :

- | Fait vivre les fonds jeunesse et adulte
- | Crée et renforce l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge
- | Stimule l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes
- | Contribue à faire connaître le patrimoine culturel et à faire prendre conscience du progrès scientifique et de l'innovation
- | Participe à la construction de soi tout au long de la vie
- | Encourage le dialogue interculturel et favorise la diversité culturelle

Le bénévole Lire et faire lire :

- | Participe à la promotion des collections jeunesse
- | Assure des séances de lecture dans la bibliothèque
- | Sort le livre de la bibliothèque et l'amène auprès des enfants
- | Apporte le livre dans des lieux inhabituels
- | Contribue à l'accès à la culture pour tous
- | Est un médiateur entre la bibliothèque et les familles ou l'école
- | Familiarise l'enfant à la fréquentation des bibliothèques.

Pour un partenariat réussi

UN SOCLE COMMUN

Lire et faire lire et les bibliothèques partagent les mêmes objectifs en matière de lecture publique :

- élargir le lectorat
- développer le goût de la lecture
- faire que l'enfant devienne un citoyen libre et éclairé.
- réduire les inégalités sociales et culturelles

Le label « Lire et faire lire » ainsi que le projet Lire et faire lire avec ses objectifs, les conditions d'interventions et la formation des bénévoles sont connus et reconnus par les bibliothécaires.

Le bénévole Lire et faire lire est aussi usager et inscrit à la bibliothèque : grand lecteur, il est parfois également aide-bibliothécaire (en milieu rural notamment).

Une collaboration régulière et durable est instaurée entre le bénévole Lire et faire lire et le bibliothécaire.

ENTREtenir LA COLLABORATION

En procédant à la présentation détaillée du dispositif Lire et faire lire aux bibliothécaires

En définissant précisément les modalités de prêt de livres et plus généralement de la collaboration

En portant une attention à la relation bénévole Lire et faire lire / bibliothécaire, au statut spécifique de chacun et à leur rôle respectif au sein de la bibliothèque

En déterminant des temps de bilan nécessaires à la bonne continuité du partenariat





LES MODALITÉS DE PARTENARIAT

La coopération entre Lire et faire lire et la bibliothèque peut notamment prendre les formes suivantes :

Emprunt de livres : convention ou carte de prêt précisant les modalités, la durée et le nombre d'emprunts prévus par la bibliothèque partenaire :

- | Convention : 28 livres pour 30 jours dans toutes les bibliothèques de Bourges (Cher)
- | Carte collectivité : 15 livres pour 5 semaines (Vendée)
- | Carte professionnelle : 18 livres pendant 3 semaines renouvelables (Haute-Garonne)
- | Carte spécifique « lecteur bénévole Lire et faire lire » distribuée par les bibliothécaires ou abonnement au réseau Canopé pour accès aux ouvrages en prêt

Intervention des bénévoles pour des lectures :

- | Choix du créneau, de la période et de la fréquence des interventions des bénévoles

Participation des bénévoles à des manifestations organisées par la bibliothèque :

- | Jury d'un concours, lectures publiques événementielles...

Circulation d'informations sur les événements culturels locaux :

- | Invitations au réseau de Lire et faire lire pour des événements (conférences, rencontres auteurs) organisés en bibliothèque
- | Invitations à l'attention des bibliothécaires aux formations et actions organisées par la coordination départementale Lire et faire lire

Accueil et mise en place de formations à destination des bénévoles :

- | Mise à disposition d'espaces par la bibliothèque pour accueillir des formations
- | Co-construction de modules de formation sur des thèmes spécifiques
- | Intervention des bibliothécaires dans les modules de formation pour les bénévoles de Lire et faire lire

Annexes

CONVENTION TYPE ENTRE UNE COORDINATION DÉPARTEMENTALE LIRE ET FAIRE LIRE ET UNE BIBLIOTHÈQUE

Convention avec une bibliothèque qui accueille et intègre Lire et faire lire dans ses activités

ENTRE

La coordination départementale Lire et faire lire du (nom du département) constituée de :

- La fédération de la Ligue de l'enseignement dureprésentée par.....et/ou L'Union Départementale des Associations Familiales du.....représentée par.....

ET

- La bibliothèque dereprésentée par.....

Dans l'esprit du programme défini par les Chartes nationales de Lire et faire lire, la bibliothèque intègre le programme Lire et faire lire dans ses activités.

En tant que coordination Lire et faire lire, la fédération de la Ligue de l'enseignement et/ou l'Union Départementale des Associations Familiales s'engage(nt) à organiser et coordonner les interventions des bénévoles en liaison avec les responsables de la bibliothèque. Elle(s) assurera(ont) le suivi de l'opération.

Le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des bénévoles intervenants sont précisés dans un document annexé à la présente convention.

Dans le cas des bibliothèques associatives, seront actualisées les conventions d'occupation de locaux signées avec la collectivité locale lorsqu'elle accueille un ou des bénévoles intervenants dans ces locaux.

L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident corporel et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et faire lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue française de l'enseignement). La bibliothèque bénéficie d'une assurance Responsabilité civile garantissant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisatrice.

A le

Pour la bibliothèque :

Pour la fédération de la Ligue de l'enseignement :

Pour l'UDAF :

En trois exemplaires



Annexes

MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE EN ADÉQUATION AVEC LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE

MANIFESTE DE L'UNESCO SUR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE, 1994

Il faut tenir compte des missions-clés de la bibliothèque publique relatives à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, qui sont les suivantes :

- 1 - créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- 4 - stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- 7 - développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle ;
- 8 - soutenir la tradition orale ;
- 10 - fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- 12 - soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en oeuvre de telles activités, si nécessaire.

La coopération avec les partenaires concernés - par exemple, des groupes d'utilisateurs et d'autres professionnels à l'échelon local, régional, national, de même qu'au niveau international - doit être assurée. »

EXTRAITS DU MANIFESTE DE L'ABF - 2012 LA BIBLIOTHÈQUE EST UNE AFFAIRE PUBLIQUE

« Les bibliothèques contribuent au développement de la lecture et à la formation tout au long de la vie. Souvent en partenariat avec divers acteurs, elles agissent pour la maîtrise de la lecture sous toutes ses formes et à tous les âges, clé essentielle d'inclusion dans la société et d'épanouissement individuel, et pour le développement de pratiques culturelles et d'appropriation des connaissances. Elles facilitent les apprentissages tout au long de la vie.

Les bibliothèques sont des espaces publics

Accueillant, dans la ville, le village, l'établissement d'enseignement, tous les publics, ouvertes à tous sans contrainte ni exclusive, elles constituent des espaces de liberté individuelle et collective, d'étude à des fins personnelles ou de formation ; des lieux de brassage, de mixité des générations et des populations; des lieux qui jouent un rôle irremplaçable pour faire société dans la vie d'aujourd'hui. »

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES SERVICES OFFERTS DANS LES BIBLIOTHÈQUES POUR LES ENFANTS

www.ifla.org

Annexes

LIRE ET FAIRE LIRE ET LES CHOIX DE LIVRES

SUR QUELS CRITÈRES LES BÉNÉVOLES DE LIRE ET FAIRE LIRE PRÉSENTENT-ILS DES OUVRAGES AUX ENFANTS ?

Présentation du contexte de lectures par des bénévoles de Lire et faire lire conditionnant le choix des supports de lecture

Les bénévoles interviennent dans les structures éducatives et culturelles (structure Petite enfance, école, accueil de loisirs, bibliothèque,...). Ils interviennent en général de manière hebdomadaire dans leur(s) structure(s) d'affectation.

Les séances de lecture de 20 à 30 minutes réunissent un groupe de 2 à 6 enfants. Les textes sont lus à voix haute.

L'association nationale Lire et faire lire invite les bénévoles à diversifier leurs lectures :

- | différents supports : conte, album, documentaire...
- | thèmes variés
- | alternance de types de textes : poésie, récit...

Chaque lecteur signe lors de son engagement la Charte du lecteur Lire et faire lire qui spécifie que « Le lecteur, dans une démarche républicaine et laïque, [...] n'effectuera aucune propagande ».

Choix des livres au sein de Lire et faire lire

Il convient de rappeler avant tout que les œuvres pour la jeunesse disponibles au grand public sont toutes soumises à la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à la jeunesse (loi 49-956 du 16 juillet 1949).

L'éditeur doit, lors de sa parution, en adresser 2 exemplaires à la CSCPJ. La CSCPJ vérifie que le contenu (illustration, écrit, publicité, etc.) ne présente pas de caractère pornographique, ne valorise pas des crimes ou délits ou tout comportement pouvant nuire à la moralité des jeunes (violence, atteinte à la dignité humaine, trafic de stupéfiants) ou inspirer des préjugés ethniques. En cas d'interdiction décidée par le ministère de l'intérieur, la décision est publiée au Journal officiel. Des poursuites pénales sont possibles avec pour sanction jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende.

Les bénévoles de Lire et faire lire inscrivent en priorité leur lecture dans le cadre du loisir, de la lecture-plaisir, en complément d'une lecture scolaire. Transmettre le goût de la lecture n'est possible que lorsque le lecteur lui-même éprouve du plaisir à lire le livre. Un des facteurs essentiels de choix de lectures est le bonheur que le texte procure au bénévole. Il aura plaisir à partager ce « bonheur de lecture ». La mise en voix du texte est une caractéristique fondamentale. La qualité du texte et de l'illustration, la force du thème, la puissance de l'intrigue, le suspense sont aussi des critères clés de choix.

Les bénévoles rencontrent les enfants à de nombreuses reprises. Cette connaissance de leur groupe oriente également leurs choix de lectures. En fonction de la maturité des enfants et des informations connues ou perçues sur leurs goûts et – éventuellement – sur leur vie personnelle, le bénévole apprécie la pertinence de lire certains livres.

Grâce à la formation organisée dans les coordinations départementales et par Lire et faire lire nationale, en partageant leurs connaissances et expériences lors des discussions entre bénévoles, par le biais d'échanges avec les enseignants et de rencontres avec les bibliothécaires et professionnels du livre, les bénévoles accèdent à un choix de livres judicieux. Ils appréhendent mieux certains thèmes et élargissent leur choix de lectures.

Sur le site de Lire et faire lire, des bibliographies réalisées par nos partenaires, comme le ministère de l'Éducation nationale avec la « sélection d'ouvrages pour entrer dans une première culture littéraire », sont à la disposition des bénévoles. Des bibliographies spécifiques établies par les bibliothécaires de la BnF / Centre national de la littérature pour la jeunesse sont également mises à disposition des bénévoles pour leurs interventions dans le cadre de lectures événementielles (Semaine bleue, Journée des droits de l'enfant, Semaine contre le racisme).

.../...

LIRE ET FAIRE LIRE ET LES CHOIX DE LIVRES

La sélection du comité de lecture Lire et faire lire

Le comité de lecture Lire et faire lire est constitué d'une vingtaine de lecteurs bénévoles et d'une animatrice réseau de l'association nationale avec la participation des bibliothécaires de la BnF / Centre national de la littérature pour la jeunesse. Le comité examine les nouveautés publiées par les éditeurs pendant l'année et publie une sélection en novembre.

Les titres sont retenus en fonction du contexte de lecture et des critères de choix énoncés précédemment (page 11).

Pour la sélection réalisée par le comité de lecture de Lire et faire lire, le choix des livres se fait grâce une appréciation commune sur le livre et une même volonté de transmission, indépendamment des idées et philosophies de penser personnelles et dans l'absolu respect de la laïcité. Les ouvrages retenus le sont à l'unanimité.

*Texte d'orientation voté par le conseil d'administration
de Lire et faire lire le 9 octobre 2014*

Lire et faire lire met à disposition des bibliothèques des documents de présentation de l'association et de son intervention sur place. Ces documents pourront être diffusés par les bibliothécaires aux personnes fréquentant la bibliothèque (remis en mains propres ou disposés sur présentoirs) :

| Lettre aux parents d'enfants assistant aux lectures

| Dépliant de présentation de Lire et faire lire

| Affiche Lire et faire lire



Association
des Bibliothécaires
de France

Association des
Bibliothécaires de
France

31 rue de Chabrol
75010 Paris

Coordonnées de l'ABF en
régions sur : www.abf.asso.fr



LIRE ET FAIRE LIRE

3 rue Récamier
75007 Paris.

Coordonnées des
coordinations
départementales sur :
www.lireetfairelire.org